

COMMUNE DE VOUGY
B.P. 21
74130 VOUGY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
VOUGY
DU 02 MARS 2010

Réuni sous la présidence de M. Alain SOLLIET, Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 – REVISION P.L.U ;

Vu la délibération du 10 septembre 2009 autorisant la constitution d'un groupement de commandes afin de procéder à la révision des documents d'urbanisme, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché concernant la révision du Plan d'Occupation des Sols avec le groupement AGENCE DES TERRITOIRES/AGRESTIS/NICOT INGENIEURS CONSEIL/CLIC

2 – Convention Office Culture Animation

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à passer avec l'O.C.A. qui fixe le montant de la participation de notre commune en fonction du nombre d'adhérents.

3 – Travaux forêt communale

Le devis établi par O.N.F. précisant les travaux à réaliser dans la forêt communale en 2010 est approuvé à l'unanimité.

4 – Bureau de poste

Monsieur le Maire expose que les services de la Poste envisage la fermeture du bureau de poste de la commune, considérant qu'il y lieu d'assurer le maintien du service postal, le Conseil municipal accepte les termes de la convention à passer avec la Poste pour l'organisation d'une agence postale dans les locaux de la Mairie ;

5 – Comptes administratifs 2009

- Budget principal

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à : 1 423 843.09 €

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à : 2 646 235.84 € (dont 790 092.24 € d'excédent 2008 reporté)

Soit un excédent de clôture en section de fonctionnement de 1 222 392.75 €

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 501 849.06 €

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 1 053 616.08 € (dont 710 047.49 € d'excédent 2008 reporté)

Soit un excédent de clôture en section d'investissement de : 1 053 616.08 €

Budget eau-assainissement

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à : 256 926.07 €

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à : 351 849.67 € (dont 40 573.86 € d'excédent 2008 reporté)

Soit un excédent de clôture en section de fonctionnement de 15 497.46 €

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à : 524 759.91 € (dont 146 282.51 € de déficit 2008 reporté)

Le montant des recettes d'investissement s'élève à : 368 979.94 €

Soit un déficit de clôture en section d'investissement de : 155 780.87 €

Budget C.C.A.S

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 4 959.07 €

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 7 700.81 € (dont 4 141.73 € d'excédent 2008 reporté)

Soit un excédent de clôture de : 2 741.74 €

Hors la présidence de M. le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces comptes administratifs

6 – subventions exceptionnelles

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle aux organismes suivants :
1 500 € au fonds de concours du centre de crise du ministère des affaires étrangères pour le soutien aux sinistrés d'Haïti
1 500 € aux associations des Maires de Vendée et de Charente-Maritime

**Vu pour être affiché le 08 mars 2010-03-08
conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

**Le Maire,
A. SOLLIET**